



**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CELLULE D'ANIMATION POUR LA MISE
EN OEUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT DU
BASSIN VERSANT DE LA VOIRE**

ANNEE 2023



SOMMAIRE

I) Introduction	3
II) Présentation de la cellule d'animation	3
III) Bilan des actions réalisées en 2020	4
Enjeux 1 : Restauration hydromorphologique et écologique	4
Enjeux 2 : Restauration de la continuité écologique.....	7
Enjeux 3 : Diminution des pollutions diffuses	9
Enjeux 4 : Zones humides	10
Enjeux 5 : Communication et sensibilisation.....	11
Enjeux 6 : Animation territoriale.....	12
Annexe A : Territoire du CTEC	14
Annexe B : Liste des communes du CTEC.....	15
Annexe C : Liste des stations de suivi.....	16

I) Introduction

Le Contrat de Territoire Eau et Climat, signé en 2020 pour une durée de 5 ans, vise à mettre en place une gestion collective de l'eau sur le territoire, afin de préserver et d'améliorer la ressource en eau et les milieux naturels. Le territoire d'application de ce Contrat correspond au bassin versant de la Voire qui concerne un périmètre de 900 km² et 63 communes réparties sur trois départements de la région Grand-Est : l'Aube, la Marne et la Haute-Marne.

Ce contrat s'inscrit dans une démarche engagée depuis 1999, qui a notamment conduit à la mise en œuvre d'un Contrat Rural mené par l'ancienne Communauté de Communes du Pays du Der entre 1999 et 2004, suivi par un premier Contrat Global entre 2009 et 2013 sur 69 communes et un deuxième Contrat Global entre 2015 et 2019 déjà portés par le SMABV.

Afin de ne pas interrompre la dynamique lancée par les précédents contrats grâce à une animation rapprochée et, conscients des enjeux existants, les élus du SMABV ont souhaité poursuivre leurs efforts en faveur de la reconquête de la qualité des eaux et des milieux naturels aquatiques et humides. C'est ainsi que le 12 décembre 2018, les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité pour la mise en œuvre d'un Contrat Territoire Eau & Climat sur la période 2020-2024 porté par le SMABV, et plus récemment le 16 décembre 2019, le comité syndical a validé le programme d'actions de ce nouveau Contrat Territoire Eau & Climat.

Le présent contrat définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de préservation et restauration des milieux aquatiques et humides sur le territoire du bassin versant de la Voire. Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire. Le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre au moins trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard de ces enjeux et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat. De son côté, l'agence s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires. La conduite de ces actions nécessite la mise en place d'une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

II) Présentation de la cellule d'animation

Pour la mise en œuvre du Contrat de Territoire Eau et Climat, la cellule était constituée :

- D'un chargé de mission à temps plein employé par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire (SMABV) et basée à Soulaines-Dhuys ;
- D'une technicienne de rivière à temps plein employée par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire (SMABV) et basée à Soulaines-Dhuys ;

La période d'emploi s'est étendue du 1^{er} Janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour le chargé de mission.

La période d'emploi s'est étendue du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour la technicienne de rivière.

III) Bilan des actions réalisées en 2023

Afin de répondre aux objectifs du contrat de territoire Eau et Climat 2020-2024 du bassin versant de la Voire, différentes démarches ont été effectuées afin d'engager les différentes actions inscrites dans le contrat.

Enjeux 1 : Restauration hydromorphologique et écologique

L'année 2023 a été marquée par la réception des travaux de reméandrage du ruisseau de la Brie sur les communes de Frampas et Voillecomte. Dans les années 80, la Brie a fait l'objet d'important travaux de recalibrage et l'ancien lit a totalement été comblé.

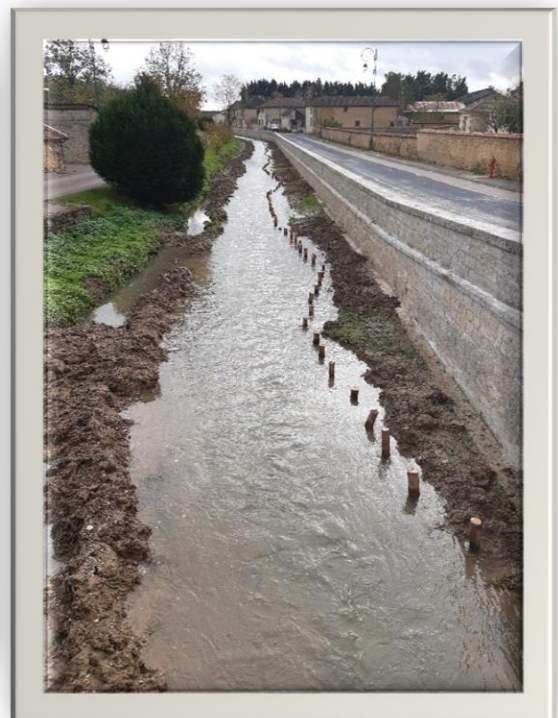
Pour rappel, la phase de préparation des travaux a débuté le 1^{er} septembre 2022 pour une période de 1 mois. Les travaux de gros œuvre ont débuté le 13 octobre. L'entreprise Forêts et Paysages a été retenue pour effectuer ces travaux qui ont duré 4 semaines. Les travaux de reméandrage de la Brie ont consisté dans un premier temps à retirer les embâcles présents entre le pont de la route départementale 153 et l'entrée du nouveau lit de la Brie qui allait être recréée. Ensuite, l'entreprise a procédé à la création du nouveau lit qui a été terrassé sur 690m, le tracé s'est appuyé sur les cartes cadastrales qui comportent encore l'ancien tracé du cours d'eau. Quelques modifications ont été appliquées au nouveau tracé afin de conserver 4 magnifiques chênes.



Afin de permettre à l'exploitant d'accéder à ses parcelles, deux passages à gué ont été implantés sur le nouveau tracé de la Brie. La plantation et le bouturage ont été réalisées en février 2023. Au bout d'une année de vie végétative la grande majorité des plans implantés ont bien repris ; les travaux ont donc été réceptionnés le 19 octobre 2023.



Les discussions ont continué concernant le projet présenté à Trémilly qui est une restauration de l'hydromorphologie du Ceffondet, très rectifié dans le centre du village. Cette opération a été réalisée en partenariat avec le pôle technique du Conseil Départemental 52 car le Ceffondet vient éroder le mur de soubassement de la route départemental 198. Les travaux consistent à redonner un aspect plus naturel au cours d'eau et à l'éloigner du mur pour que le Conseil départemental puisse réparer les encoches d'érosion présentes. Les travaux de réparation du mur de soubassement sont longs et onéreux, c'est pourquoi il a été décidé de réaliser les travaux sur 3 ans. De plus, la présence du château de Trémilly oblige le Département à faire appel aux architectes des bâtiments de France pour leurs travaux. Le dossier d'autorisation Loi sur l'Eau a été déposé en novembre 2022, les travaux ont débutés au mois d'août 2023 par les travaux de réfection du mur de soubassement.



En 2017, l'ancienne commune de Louze (maintenant Rives-Derivoises) avait sollicité le SMABV pour mener une étude de ruissellement sur le bassin versant de la Côtelle afin de limiter les inondations sur la commune de Louze. Des propositions d'actions avaient été faites mais aucuns travaux n'en avaient découlé. Le SMABV a pris contact avec les élus de Ceffonds (concernée par les aménagements) et de Rives-Derivoises pour la problématique de ruissellement sur le bassin versant du ruisseau de la Côtelle. La commune de Rives-Derivoises est toujours demandeuse de ces aménagements. Des entretiens individuels ont été réalisés avec l'ensemble des propriétaires et des exploitants concernés par les aménagements proposés dans l'étude de 2017. Les propositions ont été acceptées par la majorité des propriétaires/exploitants. Une réunion fut organisée le 19 janvier 2023 en présence des élus des communes et des différents partenaires afin de leur expliquer notre projet et éventuellement de prendre en compte différentes remarques. Une deuxième réunion a été organisée le 07 février 2023 avec l'ensemble des propriétaires/exploitants pour leur présenter la version concrétisée du projet. Quelques modifications ont dû être apportés suite à cette réunion et aux avis des différents partenaires. Les travaux sont donc prévus en 2024.

Le SMABV a repris contact avec L'EPTB Seine Grands Lacs et les communes de Giffaumont-Champaubert et de Rives-Derivoises afin de finaliser l'étude réalisée sur la Droye par le bureau d'études Fuvial.IS. Suite à cette réunion, il a été décidé de lancer un marché d'appel d'offres afin de finaliser l'étude, l'EPTB et le SMABV ont signé une convention pour faire 50-50 sur le reste à charge de l'étude. Malheureusement, les offres proposées dépassent très largement le budget alloué à cette étude. Le marché a donc été classé sans suite dans l'attente d'être relancé. Une relance a été effectuée en 2023 et le bureau d'étude Gestion hydro a été choisi. La réunion de lancement s'est tenue le 19 septembre 2023 et durera 18 mois.

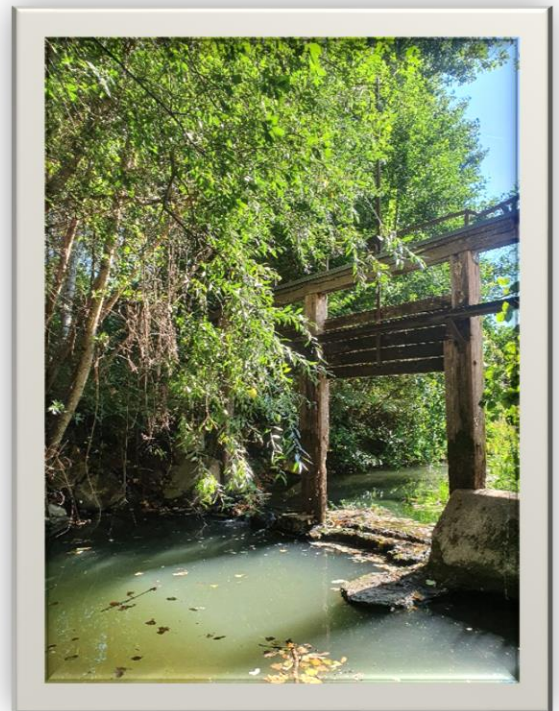
Le SMABV est entré en contact avec la municipalité de Rives-Derivoises et un particulier propriétaire d'anciens méandres de la Laines à Longeville-sur-la-Laines. Les différents partis rencontrés sont favorables aux travaux de reméandrage. La maîtrise d'œuvre a été réalisée en interne et le dossier Loi sur l'eau sera envoyé début 2024 pour un lancement des travaux prévu en fin d'été 2024. Le projet consiste à réactiver 3 anciens méandres court-circuités lors de travaux de recalibrage de la Laines.

Le Froideau est un affluent rive gauche de la Brévonne. Afin de limiter les inondations et de restaurer son hydromorphologie, le SMABV est entré en contact avec la municipalité de Crespy le Neuf. Il apparaît qu'en restaurant son lit originel, les inondations seraient limitées sur la commune. Le ruisseau passait autrefois sur le domaine du château de Crespy, le SMABV a donc rencontré les propriétaires afin de leur expliquer notre démarche. Les propriétaires ne voient aucun inconvénient pour étudier la faisabilité d'un éventuel reméandrage du ruisseau du Froideau. L'exploitant des parcelles du château a été rencontré en 2023 et est favorable aux travaux de récréation d'annexe de crue sur les parcelles du château de Crespy-le-Neuf. L'association foncière de Crespy-le-Neuf et de Morvilliers seront contactés en 2024 afin de limiter aussi le ruissellement et d'améliorer la qualité paysagère du Froideau qui à l'heure d'aujourd'hui est dépourvu totalement de ripisylve.

Enjeux 2 : Restauration de la continuité écologique

Le lavoir de Droyes est le dernier obstacle à la continuité écologique sur l'Héronne. La commune avait fait part au SMABV de sa volonté de conservé l'ouvrage en l'état, l'année précédente. Une proposition d'arrêté préfectoral a été faite à la commune, en collaboration avec la DDT52 afin d'ouvrir les vannes pendant la période de migration piscicole du 1^{er} décembre jusqu'au 1^{er} avril. Cet arrêté devrait être signé début 2024 et mis en place à partir de l'année prochaine.

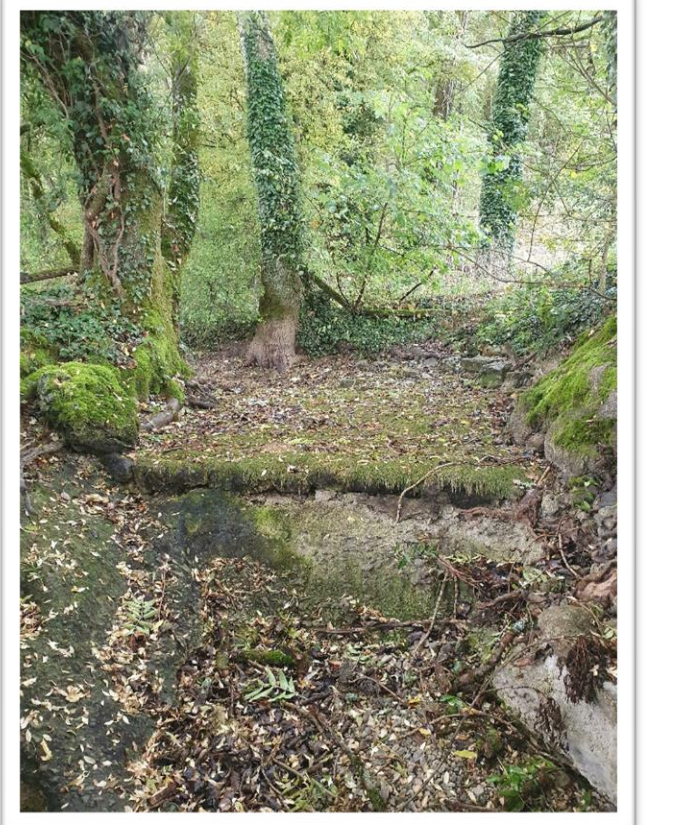
Le SMABV est entré en contact avec la municipalité de Juzanvigny, propriétaire du lavoir et du vannage attenant sur la Brévonne. Des relevés topographiques ont été effectués sur site afin de prendre en compte les dimensions du lavoir et de connaître les dimensions du cours d'eau (profil en long et profils en travers). Le SMABV participera au prochain conseil municipal afin de présenter les solutions envisageables. La solution la plus efficace serait de supprimer le radier béton. Le système de vannes à crémaillères serait démonté et laisser à la disposition de la commune. Cependant en 2023, la commune de Juzanvigny a délibéré en défaveur de la suppression de l'ouvrage et ne souhaite pas organiser de travaux pour le moment.



L'ouvrage de Maizières-les-Brienne est un radier de pont agricole très endommagé. Une rencontre avec l'association foncière et la commune a été effectué afin de connaître leur position et de leur proposer différents aménagements. Une des solutions proposées serait d'effacé le pont non praticable et de le remplacer par une passerelle permettant ainsi de restaurer la continuité écologique et en permettant aux agriculteurs d'accéder à leur passerelle. Cette solution a été accepté par l'AF et la décision de la municipalité est en attente. Les planches faisant obstacle à la continuité seront enlevées à l'été 2024 et un suivi du niveau sera réalisé pour un futur aménagement.

Parmi les 5 obstacles à la continuité écologique référencés sur le Ceffondet, 4 d'entre eux sont des radiers de pont et un passage à gué :

- Ouvrage de Thilleux (radier de pont), en haut à gauche
- Ouvrage de Bois Lassus (radier de pont), en haut à droite
- Ouvrage de Pont à Bœuf (radier de pont), en bas à gauche
- Ouvrage au droit de la station de pompage (ancien passage à gué), en bas à droite



Les différents obstacles sont peu élevés et comporte pour certains d'entre eux un enrochement à l'aval immédiat. De plus, ils constituent un point dur dans le Ceffondet qui est très surcreusé et encaissé dû aux nombreuses rectifications qu'il a subi. Lors de la construction de ces

ouvrages, le radier béton se situait, sans doute, au même niveau que le lit. Le Ceffondet est une rivière intermittente qui coule 6 mois dans l'année, situé à la limite du barrois et de la champagne humide, le réseau de rivière souterraine est très dense. De nombreuses résurgences permettent à certains endroits de maintenir le Ceffondet en eau lors des périodes sèches (Beurville, Trémilly, ...), sur quelques centaines de mètres. La rivière est pérenne à la sortie du village de Thilleux. Aux vues des caractéristiques des ouvrages et de l'hydromorphologie et la dynamique du Ceffondet, le SMABV a réalisé des ICE (Informations sur la Continuité Ecologique) sur ces 4 ouvrages. Il en ressort que l'ouvrage de Beurville et du pont de Thilleux sont franchissable (ICE = 0) et que les autres sont classés infranchissables. Des solutions seront à l'étude en 2024 en sollicitant l'expertise de plusieurs partenaires Fédération de pêche notamment.

Le moulin Lutin est situé sur la Voire sur la commune de Rives-Derroises derrière le château de Puellémontier. Le SMABV a, à l'instar des ouvrages sur le Ceffondet, réalisé un ICE sur cet ouvrage qui a classé cet ouvrage franchissable ICE = 0

Les élus du SMABV ont accepté lors du comité syndical du 15 décembre 2021 de lancer une étude de faisabilité de restauration de la continuité écologique au droit des 5 vannages automatiques présents sur la Voire aval. Cette étude a été confiée au bureau d'études Cariçaie en septembre 2022, pour une durée de 6 mois. La mission a débuté le 21 novembre par une phase terrain qui consistait à effectuer des profils en travers ainsi qu'un profil en long au droit des ouvrages. La réunion de lancement de l'étude a lieu le 17 janvier 2023. Conscient de l'importance d'une telle étude, de nombreux entretiens ont été organisés avec les différents partenaires (DDT, Agence de l'Eau, Seine Grands Lacs, ...). L'étude de 1982 réalisée par SOGREAH et mise en avant par les personnes peu favorables à ce projet a été retrouvée en partie aux archives départementales et est présente en intégralité dans les locaux de Seine Grands Lacs). Le SMABV s'est rapproché aussi du SDDEA afin de connaître l'éventuel impact sur les captages d'eau potable. Un rendez-vous sera organisé début 2024.

Enjeux 3 : Diminution des pollutions diffuses

Suite aux rendus de la version 4 de la phase 2 de l'étude sur le ruisseau Lieutenant, le SMABV a pris contact avec les élus de Ceffonds pour leur présenter le plan des aménagements envisagés par le bureau d'études. A la suite de ces discussions, le premier adjoint de la commune de Ceffonds a approuvé les propositions d'aménagements. Pour le bassin versant de Bange une réunion s'était déroulée le 04 juin 2021 avec l'ensemble des agriculteurs concernés et avec l'Association foncière de Vallentigny-Hampigny. L'ensemble de ces personnes ont jugé les propositions, faite par le bureau d'études, non adaptées à la réalité du terrain. En 2022, le SMABV n'a eu aucun retour du bureau d'études concernant ce projet et de sa volonté de stopper une partie de l'étude (canal de Bange). Le SMABV a donc délibéré le 29 novembre 2022 pour résilier le marché le liant avec Antéa Group et de reprendre l'étude en interne.

Concernant la partie sur le ruisseau Lieutenant, la majorité des propriétaires et exploitants ont été rencontré en 2023 et sont pour la majorité favorable à ce projet. Le reste des propriétaires concernés sera rencontré début 2024 pour des travaux prévus en fin d'été.

Concernant la partie sur le canal de Bange, l'étude s'est arrêtée suite aux différentes rencontres avec l'AF de Maizière-Vallentigny-Hampigny. Quelques plantations, mis en place de clôtures et descentes aménagées seront mis en place sur les parcelles situées sur ce bassin versant.

Suite à la délibération prise par la commune de Saulcy, le SMABV s'est porté maître d'ouvrage pour mener une étude de ruissellement des eaux sur la commune. Le bureau d'études BIOS a été retenue pour effectuer cette mission. La réunion de démarrage de l'étude a eu lieu le 04 novembre 2022, suite à de nombreux imprévu notamment avec les rencontres des propriétaires riverains, la réunion de présentation de la phase 1 a eu lieu le 04 novembre 2023, une réunion publique de présentation des résultats de l'étude se déroulera en début d'année 2024.

La restauration de zones inondables sur la commune de Crespy le Neuf seront étudié de concert avec les travaux de restauration hydromorphologique du Froideau présenté dans l'enjeu n°1.

Le SMABV a été sollicité par les élus de la commune de Planrupt pour la problématique inondations. Le Syndicat a proposé à la commune de Planrupt de restaurer une ripisylve fonctionnelle et de limiter le piétinement des berges le long d'un affluent de l'Héronne. La restauration de ripisylve fonctionnel permettrait ainsi de freiner les écoulements en amont de la commune de Planrupt. La plantation de la ripisylve a été effectuée par l'entreprise Entr'in 52 au début de l'année 2023.

Enjeux 4 : Zones humides

L'année 2023 a permis de renforcer les partenariats existants pour participer activement à différentes actions en lien avec les zones humides.

Suite aux travaux de reméandrage de l'Héronne à Droyes, il a été proposé au propriétaire en amont de procéder à un échange de parcelles, en partenariat avec la SAFER. Le SMABV se portera acquéreur de parcelles et procédera à l'échange afin de pouvoir restaurer le côté humide des parcelles en amont.

Poursuite des actions engagées dans les précédents contrats (fauche, gestion, ...).

Les travaux de réimperméabilisation de la mare à Thil sera réalisée au début de l'année 2023. L'entreprise BTLM de Montier en Der a été retenue pour effectuer ces travaux. Le projet a pour objectif de créer deux mares dans le plan d'eau communal afin d'avoir une superficie inférieure à 0,1 ha. Un ponton équipé d'un panneau pédagogique sera installé à l'issue de ces travaux.

Le SMABV s'est porté maître d'ouvrage en partenariat avec le CPIE Sud-Champagne pour la création et la restauration d'un réseau de mares. Au total, 15 mares ont été restaurées au cours de l'année 2023.

L'étang d'Aigremont est situé dans la zone Natura 2000 : « Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines ». Le propriétaire est entré en contact avec la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne afin de restaurer les prairies humides adjacentes à l'étang. Une réunion a été organisée par cette structure en présence du SMABV et de la Fédération des chasseurs de l'Aube (Animateur Natura 2000) afin de présenter le projet. Il est apparu au cours des discussions qu'afin de réaliser les travaux une étude faune/flore ainsi que des relevés bathymétriques sont nécessaires. Ces études ne sont pas prévues dans le DOCOB Natura 2000 et n'ont pas pu être financées par des fonds européens. Le SMABV a donc pris en charge ces études. Les relevés bathymétriques ont été effectués les 27-28 et 29 septembre, l'étude flore a été réalisée en 4 passages entre avril et octobre. Quant à l'étude faune, elle a été réalisée en interne par la Fédération des chasseurs de l'Aube. Les résultats sont arrivés en 2023 et une discussion est actuellement en cours avec les partis pour fixer une cote de retenue de l'étang.

La rivière anglaise à Soulaines-Dhuys est une rivière annexe qui est alimentée par une surverse du ruisseau passant derrière le domaine de Saint-Victor. Elle alimente 3 mares et se rejette dans le cours d'eau en aval. Lorsque des hautes eaux, le ruisseau ainsi que la rivière anglaise débordent sur les prairies et les boisements attenants. Ces parcelles humides appartiennent au domaine Saint-Victor, propriété de la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines (CCVS). Une réunion a eu lieu avec la CCVS et le CPIE, locataire, afin de renforcer le caractère humide de ces prairies. Il a été décidé au cours de cette réunion de réaliser une étude faune/flore zone humide dans un premier temps et de réaliser les travaux dans un second temps. L'étude a été confiée au CPIE Sud-Champagne, expert dans le domaine. L'étude a débuté le 10 avril 2023 et durera 1 an. A l'issue de cette étude, les travaux à mener seront évalués en fonction des espèces et des enjeux présents ainsi qu'un sentier pédagogique.

Enjeux 5 : Communication et sensibilisation

La campagne de suivi de la qualité des eaux, débutée en 2021, a été poursuivie en 2022 avec le suivi de 5 nouvelles stations. Pour rappel, le bureau d'études Eurofins Hydrobiologie a été choisi pour mener cette étude. 10 stations seront suivies au cours de cette étude (Annexe C) :

- 5 stations suivies en 2021 et 2023
- 5 stations suivies en 2022 et 2024

Le site internet du SMABV a été mis à jour et est alimenté régulièrement en publiant des articles sur les travaux et études réalisés par le SMABV.

Le SMABV est co-animateur de la zone Natura 2000 « Bois d'Humégnil » avec la Fédération des chasseurs de l'Aube.

Le SMABV a participé à la 26^{ème} édition du Festival International de la Photographie de Montier en Der les 16, 17, 18, et 19 novembre. Le stand présentant les missions du syndicat et les milieux humides était tenu pendant les quatre jours. 3 animations ont eu lieu au collège de Montier en Der qui avait pour thème la présentation d'un bassin versant. Par le biais de la malle pédagogique « Au pays de l'eau », en s'aidant de photos aériennes et de la fresque fleuve grandeeur nature, les élèves ont recréé les cours d'eau présents sur le territoire du SMABV (la Voire, la Droye, l'Héronne, la Laines etc.). L'occasion d'aborder la morphologie d'un cours, d'eau, leurs évolutions au cours du temps, leurs rôles (par exemple de corridor écologique), les actions menées par le SMABV dans le cadre de leur mission de gestion des milieux aquatiques de la prévention des inondations.

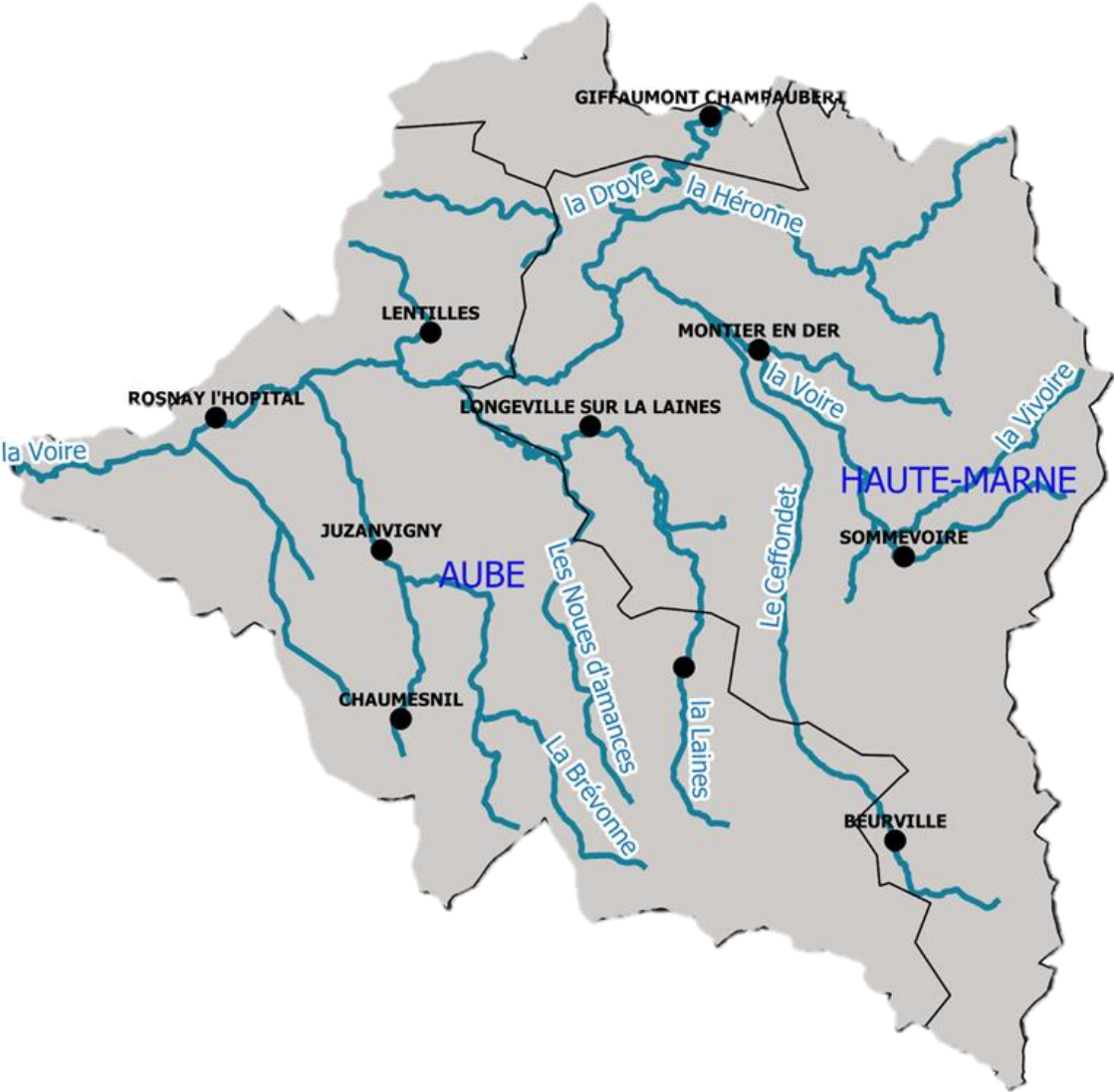


Le SMABV a mis en place des classes d'eau à destination des élus de son territoire. Une quinzaine de personnes se sont inscrites à cette manifestation qui se déroule sur 5 journées. Il a été prévu d'organiser une journée par mois à partir de septembre 2023. La thématique de chaque journée est en correspondance à une orientation du CTEC de la Voire. La matinée est consacrée à la présentation des partenaires du SMABV en lien avec ces thématiques et à des travaux réalisés en dehors du périmètre du syndicat. L'après-midi est orienté vers une visite en lien avec la journée.



Le bilan annuel des actions du SMABV a été présenté au Comité syndical le 06 décembre 2023.
Il sera aussi présenté à L'Agence de l'Eau Seine-Normandie lors d'un COPIL au premier trimestre 2024.

Annexe A : Territoire du CTEC



Annexe B : Liste des communes du CTEC

Code INSEE	Nom commune	Masse d'eau	Cours d'eau principal	Département
10010	ARREMBECOURT	HR 20	Héronne	Aube
52034	BAILLY AUX FORGES	HR 19	Voire	Haute-Marne
10026	BAILLY LE FRANCOIS	HR 21	Voire	Aube
10044	BETIGNICOURT	HR 21	Voire	Aube
52047	BEURVILLE	HR 19	Voire	Haute-Marne
10047	BLIGNICOURT	HR 21	Voire	Aube
52057	BLUMERAY	HR 19	Voire	Haute-Marne
10063	BRIENNE LA VIEILLE	HR 21	Voire	Aube
10064	BRIENNE LECHATEAU	HR 21	Voire	Aube
52088	CEFFONDS / ANGLUS / SAUVAGE MAGNY	HR 19	Voire	Haute-Marne
10073	CHALETTE SUR VOIRE	HR 21	Voire	Aube
51137	CHATILLONS SUR BROUE	HR 20	Héronne	Mame
10093	CHAUMESNIL	HR 23	Brévonne	Aube
10094	CHAVANGES	HR 21	Voire	Aube
10105	COURCELLES SUR VOIRE	HR 21	Voire	Aube
10117	CRESPY LE NEUF	HR 23	Brévonne	Aube
52180	DROYES	HR 20	Héronne	Haute-Marne
10135	ECLANCE	HR 23	Brévonne	Aube
10138	EPOTHEMONT	HR 22	Laines	Aube
52206	FRAMPAS	HR 20	Héronne	Haute-Marne
10161	FRESNAY	HR 19	Voire	Aube
10163	FULIGNY	HR 22	Laines	Aube
51269	GIFFAUMONT CHAMPAUBERT	HR 20	Héronne	Mame
10171	HAMPIGNY	HR 21	Voire	Aube
10180	JONCREUIL	HR 21	Voire	Aube
10184	JUZANVIGNY	HR 23	Brévonne	Aube
10072	LA CHAISE	HR 23	Brévonne	Aube
10327	LA ROTHIERE	HR 21	Voire	Aube
10411	LA VILLE AUX BOIS	HR 22	Laines	Aube
10189	LASSICOURT	HR 21	Voire	Aube
10192	LENTILLES	HR 21	Voire	Aube
10194	LEVIGNY	HR 23	Brévonne	Aube
52293	LONGEVILLE SUR LA LAINES	HR 21	Voire	Haute-Marne
52296	LOUZE	HR 22	Laines	Haute-Marne
10219	MAISON LES SOULAINES	HR 22	Laines	Aube
10221	MAIZIERES LES BRIENNE	HR 21	Voire	Aube
	MERTRUD	HR 19	Voire	Haute-Marne
52331	MONTIER EN DER	HR 19	Voire	Haute-Marne
10253	MONTMORENCY BEAUFORT	HR 21	Voire	Aube
10258	MORVILLIERS	HR 23	Brévonne	Aube
52359	NULLY	HR 19	Voire	Haute-Marne
51419	OUTINES	HR 20	Héronne	Mame
10285	PERTHES LES BRIENNES	HR 21	Voire	Aube
10286	PETIT MESNIL	HR 23	Brévonne	Aube
52391	PLANRUPT	HR 20	Héronne	Haute-Marne
52411	PUELLEMONTIER	HR 20	Héronne	Haute-Marne
10315	RANCES	HR 23	Brévonne	Aube
52426	RIZAUCOURT BUCHEY	HR 19	Voire	Haute-Marne
	ROBERT MAGNY / LANEUVILLE A REMY	HR 19	Voire	Haute-Marne
10326	ROSNAY L'HOSPITAL	HR 21	Voire	Aube
10366	SAULCY	HR 19	Voire	Aube
52479	SOMMEVOIRE / ROZIERES	HR 19	Voire	Haute-Marne
10372	SOULAINES DHUYS	HR 22	Laines	Aube
10337	ST CHRISTOPHE DODINICOURT	HR 21	Voire	Aube
10345	ST LEGER SOUS BRIENNE	HR 21	Voire	Aube
10377	THIL	HR 19	Voire	Aube
	THILLEUX	HR 19	Voire	Haute-Marne
10378	THORS	HR 19	Voire	Aube
	TREMILLY	HR 19	Voire	Haute-Marne
10393	VALLENTIGNY	HR 21	Voire	Aube
10403	VERNONVILLIERS	HR 23	Brévonne	Aube
10428	VILLE SUR TERRE	HR 22	Laines	Aube
10424	VILLERET	HR 21	Voire	Aube
52543	VOILLECOMTE	HR 20	Héronne	Haute-Marne

Annexe C : Liste des stations de suivi

Code station	Nom station	PC	IBD	IBG	Débit
		6 fois/an	1 fois/an	1 fois/an	6 fois/an
03022531	LA VOIRE A PUELLMONTIER 4	2021	2021	2021	2021
		2023	2023	2023	2023
03022360	L'HERONNE A FRAMPAS 1	2021	2021	2021	2021
		2023	2023	2023	2023
03022114	LA VOIRE A THILLEUX 2	2021	2021	2021	2021
		2023	2023	2023	2023
03022442	LA DROYE A GIFFAUMONT 2	2022	2022	2022	2022
		2024	2024	2024	2024
03022533	LE RU DE CHEVRY A RIVES DERVOISES 1	2022	2022	2022	2022
		2024	2024	2024	2024
0322650	LA LAINES A LONGEVILLE 1	2022	2022	2022	2022
		2024	2024	2024	2024
03022840	LE RUISSEAU DE FROIDEAU A CRESPIY- LE-NEUF 1	2022	2022	2022	2022
		2024	2024	2024	2024
03022667	LE RUISSEAU NOUES D'AMANCE A EPOTHEMONT 1	2022	2022	2022	2022
		2024	2024	2024	2024